

ABONNEMENT.

Saumur :  
En 3 mois ..... 30 fr.  
Six mois ..... 16  
Trois mois ..... 8  
Poste :  
En 3 mois ..... 35 fr.  
Six mois ..... 18  
Trois mois ..... 10

On s'abonne :

A SAUMUR,  
Au bureau du Journal  
ou, en envoyant un mandat  
sur la poste,  
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis  
contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . . . 30 c.  
Réclames, — . . . . . 50  
Faits divers, — . . . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication  
des insertions reçues et même payées,  
sauf restitution dans ce dernier cas;  
Et du droit de modifier la rédaction  
des annonces.

Les articles communiqués  
doivent être remis au bureau  
du journal la veille de la repro-  
duction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne  
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse,

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-  
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

10 Août 1883.

BULLETIN

LE FRÈRE DU MINISTRE.

Ceci est plus cynique que comique ou plus cotaique que cynique.

Vous allez en juger.  
Il existe quelque part, dans le canton de Moulins-Engilbert, un M. Auguste Thibaudin. — On trouve des Thibaudin, même de nom, un peu partout. Mais le Thibaudin de Moulins-Engilbert est un vrai, un Thibaudin de la grande famille, presque un illustre, puisqu'il est le frère d'un homme qui a fait beaucoup parler de lui, depuis son parjure, depuis son avènement au ministère de la guerre.

Le Thibaudin de Moulins-Engilbert avait-il quelque titre à représenter, au conseil d'arrondissement, l'heureux pays qui lui a donné le jour? Nous ne saurions le dire, ne le connaissant point. Mais il est évident qu'aucun ne valait pour lui sa parenté avec le général, puisque ce titre est cité, comme dominant tous les autres, dans sa profession de foi, et que les candidats, d'ordinaire, n'oublient rien de ce qui peut leur apporter quelque chance d'être élus.

M. Thibaudin (Auguste) a donc posé carrément sa candidature comme maire de Moulins-Engilbert, et « frère du ministre de la guerre. »

Ne trouvez-vous pas que cela rappelle au moins les intrigues grotesques de l'acteur Dailly, « cousin de M. de Villèle », dans la pièce des *Mouchards*, qu'on jouait, ces dernières années, à l'Ambigu?

Mais c'est bien plus fort, assurément. De tous côtés on entend parler, depuis l'avènement des républicains dans la République, de népotisme, de favoritisme, de pots-de-vins, de marchés. Naturellement, des esprits peu difficiles doivent se faire le raisonnement suivant :

Avec cette sorte de démocratie, une poignée d'individus plus ou moins considérés sont les maîtres absolus; il est clair que, pour obtenir d'eux quelque chose, il faut des intermédiaires qu'ils agréent; les autres, les conservateurs, échoueraient dans leurs tentatives, si seulement ils voulaient essayer.

Aussi, le « frère du ministre de la guerre, » qui est républicain, écrit-il sur les murailles de Moulins-Engilbert :

« Autrefois, nos adversaires étaient puissants; aujourd'hui, ils n'ont aucun crédit » auprès du gouvernement... »

Peu importe pour M. Thibaudin (Auguste) que ce soit là un procédé révoltant, une injustice! Il n'apprécie pas, il constate. Et, cette première constatation faite, « le frère du ministre de la guerre », qui doit avoir entendu parler de logique, fait sortir de ce terme, comme la rigoureuse conclusion d'un syllogisme, sa candidature à lui. Ecoutez-le :

« Comme frère du ministre de la guerre, » le maire de Moulins-Engilbert jouit d'une influence incontestable; aussi il est appelé à l'exercer en faveur de quelque com- » patriote militaire ou civil. »

N'est-ce pas d'une limpidité incomparable? Le reste n'est plus que du superflu. — Votez pour Thibaudin (Auguste) ! « frère du ministre de la guerre. »

« Il ose donc espérer que les électeurs » de toutes les communes du canton, sou- » cieux des intérêts de leur pays et de ceux » de leur famille, voudront bien l'encoura- » ger, par leurs votes, à continuer dans la » voie du devoir, du dévouement et de la » conciliation et lui prouver par leur sym- » pathie qu'ils sont dignes de ses bienveillan- » tes dispositions. »

Entre temps, les agents électoraux démontrent aux paysans de la contrée qu'une fois élu dans son arrondissement, ce nouveau potentat sera capable, vu l'habitude avec laquelle le ministre de la guerre use largement du règlement, de faire donner des congés à tous les soldats originaires de la localité.

Auguste Thibaudin va peut-être passer.

Et voilà comment, en République, sous un régime démocratique qui a, nous dit-on, une sainte horreur du népotisme, du favoritisme, de la corruption et des pots-de-vin, on arrive à quelque chose, quand on est haut apparenté, faute de pouvoir soi-même être quelqu'un.

(Journal de Maine-et-Loire.)

LE PRONUNCIAMIENTO DE BADAJOZ.

La révolution de Badajoz semble n'être qu'une échauffourée. Les dépêches ont annoncé que l'ordre est rétabli, que les insurgés se sont réfugiés en Portugal et que la ville est rentrée sous la domination de don Alphonse. Toutefois, le gouvernement espagnol fera bien de se tenir sur ses gardes.

Dans ce beau pays des Espagnes, tout se fait par des coups de main : on se réveille un jour en pleine révolution sans que rien ait fait prévoir d'avance un changement. Nous n'avons pas oublié comment le roi Amédée a été embarqué un soir : on l'avait appelé d'Italie, on l'y renvoyait, et ce tour de passe s'accomplissait sans bruit et sans effusion de sang. Avant lui, la République avait été proclamée un beau matin sans qu'on l'attendit; une insurrection militaire l'avait fait naître, le coup de main du général Pavia la mettait au tombeau. Les révolutions se font là-bas comme les changements de décors au théâtre : chaque parti a ses machinistes politiques, lesquels opèrent à tour de rôle.

Le peuple espagnol n'est pour rien, ou pour peu de chose, dans ces mutations; on ne le consulte pas, et il n'a point à se battre; c'est l'armée ou plutôt un général mécontent qui se charge de défaire et d'installer les gouvernements. Ceux-ci durent ce qu'ils peuvent, jusqu'à ce qu'un autre général amène les régiments pour faire une nouvelle révolution.

Badajoz était bien choisi pour un pareil coup de main. C'est une place forte, une

des meilleures de l'Espagne, et qu'il serait difficile de prendre si elle était bien défendue. Mais l'inconnu qui a mené le complot a eu des forces insuffisantes, ou ne s'est pas assuré des intelligences et des appuis dans d'autres provinces. Peut-être a-t-il perdu la tête, ne sachant plus que faire de sa conquête. Nous ne connaissons pas bien ce qui s'est passé, et le gouvernement espagnol étouffera l'affaire le plus possible.

Toutefois, nous remarquons que cette insurrection militaire éclate au moment où Don Alphonse a plus besoin que jamais de l'armée pour dompter les complots de la Main-Noire.

De plus, les soldats insurgés ont crié : Vive la République! ce qui prouve qu'une partie de l'armée est déjà lasse de son jeune roi intronisé par Serrano, comme elle s'est lassée jadis d'Amédée imaginé par Pavia.

Le coup a manqué, nous le voulons bien; mais on aurait tort de se rassurer trop vite, car ce qui n'a pas réussi une première fois peut réussir une seconde. Ce petit *pronunciamento* prouve que l'armée est travaillée, soit par des chefs ambitieux qui veulent jouer les rôles des Espartero, des Prim, des Serrano, soit même par les sociétés secrètes. Puisque le mouvement est républicain, il est à croire qu'il a été inspiré et dirigé par les sectes impatientes de reprendre le pouvoir.

On murmure tout bas le nom de M. Ruiz Zorilla, ancien ministre du roi Amédée, mais au fond républicain, et qui est réfugié à Paris. Ou dit que celui qui a fait prisonnier le commandant de Badajoz serait son propre agent.

Si le fait est vrai, l'hospitalité que nous donnons à M. Zorilla n'est point de nature à entretenir de bonnes relations entre la France et le gouvernement espagnol, qui ne manquera pas de réclamer.

De plus, les tendances républicaines qui se manifestent tout à coup en Espagne peuvent éveiller les méfiances des cabinets monarchiques de l'Europe, qui n'aiment pas à voir renverser les trônes.

Il nous souvient qu'à la nouvelle de la

14 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

PIETER VANDAEI

XII. — DEUX PÈRES.

Pour ce qui est de Pieter Vandael, il ne dormit pas du tout; et ce qui l'empêchait de dormir, c'était la proposition qu'il avait annoncée pour le lendemain à Jakob Lemans.

Cette proposition était née dans le cerveau de Marie; et quoiqu'elle fût loin d'être agréée à Pieter, il ne se croyait pourtant pas le droit d'y refuser son assentiment. Pieter ne menait plus les événements, il se laissait mener par eux, non sans être fort inquiet du but inconnu où ils le conduisaient.

Quand le jour parut, il se leva, s'habilla, et, ouvrant sa porte avec un grand soupir :

— Allons, se dit-il, puisqu'il le faut! Comme cela, après tout, je n'aurai plus de reproches à me faire; je ne lui prendrai plus rien, nous partagerons.

Et il alla trouver son cousin. Si le cousin se fit prier pour dire oui à ce que venait lui proposer Pieter Vandael, ce ne fut que par discrétion, car c'était la porte du paradis qu'il

lui ouvrait. Tout fut réglé ce matin-là même; Marie avait trop peur de laisser retomber Jakob entre les griffes de Gambart. Jakob Lemans venait habiter la chambre où il avait passé la dernière nuit; il payerait un petit loyer, et il payerait aussi pension pour sa nourriture, car il partagerait désormais la vie de ses parents. De cette façon il serait mieux logé et mieux nourri qu'à la *Poulie d'Or*, sans dépenser davantage; et Marie se chargerait de lui tenir son linge en bon état. Si elle avait trop d'ouvrage, elle prendrait une femme pour l'aider, les jours de lessive ou de repassage. Jakob fut installé le jour même.

Il se passa plusieurs mois pendant lesquels Marie et Jakob n'eurent rien à désirer. L'ancien forçat, âme plus faible que méchante, subissait les bonnes influences comme il avait autrefois subi les mauvaises; il était l'esclave de Marie, et jamais captif ne s'est trouvé plus heureux de son esclavage.

Sa femme n'avait pas pu le diriger, parce qu'elle était trop douce, et aussi parce que c'était sa femme et que, dans son opinion, c'était à lui de commander et à elle d'obéir. Avec Marie, c'était autre chose; il ne croyait avoir aucun droit sur elle, et il trouvait du plaisir à faire toutes ses volontés. D'ailleurs, elle avait toujours raison. Elle l'avait d'abord rendu propre et soigné dans ses habits; elle avait ensuite obtenu la direction de sa bourse, et elle le forçait à mettre de l'argent à la

caisse d'épargne, ne lui laissant pas de quoi acheter son tabac; force lui était de ne boire qu'à table et d'oublier le chemin du cabaret.

Elle le boudait quand il avait exprimé quelque mauvaise pensée; elle se fâchait tout à fait quand il disait quelque chose d'injuste.

— C'est mal, cela! s'écriait-elle. Papa Pieter, dis-lui donc que c'est très-mal; les honnêtes gens ne pensent pas comme cela!

Quand, au contraire, elle était contente de lui, elle l'appelait quelquefois « papa Jakob », et il en avait le cœur tout réjoui. Son éducation morale se refaisait sous l'influence de Marie; il en venait à craindre son mécontentement plus que tout au monde.

Pieter Vandael faisait de son mieux pour trouver tout cela très-bien; il partageait son trésor avec Jakob; mais il ne pouvait s'empêcher de faire une grimace intérieure lorsque l'enfant disait « papa Jakob ». Il tâchait de se faire une raison; il se disait :

— Elle est à lui, après tout : ce serait bien pis s'il me l'avait reprise; je suis encore heureux que les choses soient comme elles sont.

Mais il avait beau faire, il avait bien de la peine à être gai, le pauvre Pieter Vandael.

Pendant ce temps-là, Gambart, qui s'était cru sûr d'un complice à l'intérieur du port, amassait une rancune féroce contre Jakob, qui lui avait glissé

des mains, et contre Pieter et Marie, qui le lui avaient détourné.

Mais comment se venger? Attaquer les deux hommes était dangereux, vu leur force; il aurait fallu prendre des aides, et les aides, ne voyant rien à gagner dans une pareille besogne, s'y seraient refusés. Tordre le cou à Marie eût été plus aisé, s'il avait pu la rencontrer seule dans un endroit écarté; mais Marie ne sortait seule qu'en plein jour et ne suivait que des chemins fréquentés. Et puis Gambart n'aimait pas à courir des risques; il chercha une vengeance où sa main pût ne pas paraître.

Il commença par venir demander de l'ouvrage dans le port; on y avait besoin de beaucoup d'ouvriers à ce moment-là, et on l'engagea.

Une fois dans la place, il s'y conduisit de façon à inspirer toute confiance et à pouvoir aller et venir à toutes les cales, à tous les ateliers, à tous les chantiers, sans inspirer de soupçons. Il ne parut pas connaître Jakob ni Pieter; mais il se tint au courant de l'ouvrage qu'ils faisaient, et guetta une occasion.

Le *Léviathan* était alors sur le chantier, et les ouvriers lui donnaient la dernière main : on allait le lancer sous peu de jours. Le *Léviathan* était toujours très-entouré; il y avait longtemps qu'on n'avait construit à Lorient un vaisseau à trois ponts.

À la faveur de la foule des curieux, connaissances

proclamation de la république à Madrid, M. Thiers s'écriait : « Nous voilà une seconde république sur les bras, et pourtant j'en avais assez d'une première en France ! » Les gouvernements européens, à leur tour, pourraient trouver qu'ils ont assez d'une république à leur porte ; ils ne tiennent pas à en avoir encore une à Madrid et une troisième en Italie. Il est des pestes politiques contagieuses, comme le choléra, qu'on n'aime pas à voir gagner de proche en proche, et contre lesquelles on tend à se prémunir. En 1848, à la nouvelle des événements de Paris, des émeutes éclataient en Autriche, en Prusse, en Italie : l'Europe entière semblait ébranlée. Les souverains ne l'ont pas oublié, et il est à croire qu'ils veillent à conjurer le retour de pareilles éventualités.

Quant au roi Alphonse, nous doutons qu'il garde longtemps son trône improvisé. Il est entre les complots de la Main-Noire et les complots militaires, tous également dangereux.

Qu'il se souvienne du roi Amédée trouvant un soir, à la porte de son palais, un fiacre et un agent qui l'invitait à y monter. Qu'il se souvienne aussi de l'adieu ironique murmuré par les archiduchesses d'Autriche à sa jeune femme, lorsqu'elle quittait Vienne pour partager son trône : « Au revoir, vous reviendrez bientôt ! »

Le nombre des insurgés de Badajoz qui se sont réfugiés à Elvas, en Portugal, s'élève à 900 environ. Ils ont amené avec eux 150 chevaux.

Le bruit court que le mouvement aurait eu pour but de couvrir un détournement de fonds. Le *Diario ilustrado* dit qu'en effet un déficit de 240,000 francs a été constaté dans les caisses publiques de Badajoz. Mais ce bruit nous paraît répandu par le gouvernement lui-même qui a tout intérêt à dissimuler les menées républicaines. Cette version officielle n'aura pas grand crédit.

Elle est déjà démentie par les insurgés eux-mêmes qui, par un télégramme adressé au *Correo del Norte*, protestent contre cette inculpation de détournement de fonds, et déclarent qu'ils suivent le programme de MM. Ruiz Zorrilla et Salmeron et veulent la Constitution de 1869.

C'est bien là une affirmation de leurs tendances politiques, et du moment que l'émeute a éclaté au cri de : Vive la République ! on ne peut se méprendre sur son but. Il paraît bien que M. Zorrilla était du complot, car un journal annonce qu'il a quitté Paris pour se rapprocher des Pyrénées.

Le gouvernement portugais a fait interner à Peniche les 900 soldats espagnols réfugiés. Les soldats sont logés dans les casernes et les officiers chez les particuliers.

## Chronique générale.

Voici une remarque intéressante à propos de la nouvelle loi qui abolit la justice en France.

ou autres, qui venaient l'admirer ou lui chercher des défauts, Gambart put le visiter à son aise, se promener tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, et jusque sur les échafaudages où travaillaient les ouvriers.

Le lendemain, Pieter Vandael et Jakob Lemans montèrent gaiement sur le *Léviathan*, ils étaient chargés de donner la dernière façon à une certaine partie du bordage, et pour cela ils prirent place sur un petit plancher, une espèce de balançoire suspendue à quatre câbles réunis deux par deux à une certaine hauteur, et on les descendit le long du bordage. A peine y étaient-ils que l'appareil craqua.

— Hum ! dit Jakob, est-ce que les câbles et les planches sont bien solides ? Quel saut on ferait d'ici en bas ! c'est à faire frémir.

— Pas de danger ; ce sont des câbles neufs, répondit Pieter. Mais le fait est que si on tombait, on arriverait en morceaux : c'est haut, un vaisseau à trois ponts.

Il parlait encore, quand un nouveau craquement se fit entendre ; les deux câbles du même côté (des câbles neufs !) se rompirent tout à coup, et les deux hommes sentirent le plancher manquer sous leurs pieds. Les curieux qui circulaient au-dessous d'eux poussèrent des cris d'effroi et s'enfuirent.

(A suivre.)

Elle est publiée sous le règne de M. Jules Grévy, avocat, M. Jules Ferry, avocat, étant président du Conseil et ayant pour principaux collaborateurs M. Waldeck-Rousseau, avocat, ministre de l'Intérieur, et M. Martin-Feuillée, avocat, ministre de la Justice. La magistrature est trahie au Sénat par M. J. Cazot, avocat.

Les magistrats sont chassés par les avocats, leurs alliés naturels. Il y a là quelque chose de particulièrement révoltant. Des avocats se sont transformés en bourreaux et la victime est la Justice elle-même qu'ils avaient invoquée tant de fois. C'est le propre de la République de mettre le monde à l'envers, tant elle excelle à fausser les esprits et à pervertir le sens moral !

Le barreau, hâtons-nous de le dire, n'est point responsable des infamies commises par quelques-uns de ses membres ; la loi actuelle provoque dans son sein de généreuses indignations, et les avocats en très-grande majorité sont humiliés du rôle joué par ceux de leurs confrères que le hasard des révolutions a investis de la souveraine puissance.

## LE NOUVEAU MINISTRE DE LA MARINE.

On lit dans le *Temps* :

« Le vice-amiral Peyron, commandant en chef et préfet maritime du 3<sup>e</sup> arrondissement à Toulon, a été appelé par télégraphe à Paris, où il est arrivé mercredi matin. Il a été reçu immédiatement par le ministre de la marine et le président du conseil qui lui a offert le portefeuille de la marine et des colonies, devenu vacant par suite de la démission donnée par M. Charles Brun pour raisons de santé, dès la clôture de la session législative.

« Le vice-amiral Peyron ayant accepté le portefeuille qu'on lui proposait, sa nomination a été soumise dès mercredi soir à l'approbation du Président de la République, à Mont-sous-Vaudrey. »

La nomination de l'amiral Peyron ne paraîtra pas avant dimanche ou lundi à l'*Officiel*.

Dans le Consistoire tenu à Rome hier 9 août, S. S. Léon XIII a préconisé cinquante archevêques et évêques, entre autres M<sup>r</sup> Guilbert, archevêque de Bordeaux, et M<sup>r</sup> Blanger, évêque de Limoges.

Le bruit de la mort de M. de Bismark a couru hier à la Bourse. Nous le reproduisons sous toutes réserves.

## M. LE COMTE DE CHAMBORD.

Nous avons le regret de constater que les nouvelles de l'auguste malade sont moins bonnes qu'elles ne l'étaient depuis un certain temps.

Espérons encore que ce n'est là qu'un temps d'arrêt dans la convalescence.

Voici la dernière dépêche officielle :  
9 août, 8 h. matin.  
« Pendant cette nuit, réapparition de quelques symptômes dyspeptiques. Les forces ont comparativement diminué. — Signé : Docteur MAYR. »

Une victime du 2 Décembre, François-Félix du Muy, vient d'être condamné à treize mois de prison pour vol par la police correctionnelle de Draguignan.

Cet honnête citoyen, qui combattait dans les rangs des insurgés en 1851, a subi vingt condamnations variant de dix jours à un an pour vol, vagabondage et outrage aux agents de l'autorité.

Le titre de sa pension, qui porte le numéro 13,774, vient de faire retour au Trésor par les soins du préfet du Var.

## UN RÉPUBLICAIN... DÉGOUTÉ.

Dans la *Morne*, M. Deville, républicain dégouté, — il y a de quoi ! certes ! — pose sa candidature au Conseil général en ces termes :

« Je reconnais aujourd'hui que je me suis trompé ; la République n'a pas tenu ses promesses : les abus ont changé de nom seulement ; ils se sont aggravés, multipliés et accumulés ; les bienfaits de la Révolution de 1789, sa belle devise : *liberté, égalité, fraternité*, que sont-ils devenus ? »

« La loi sur l'instruction dite gratuite,

*laïque et obligatoire*, ment à tous ses titres. *Gratuite*, les livres, cahiers, etc., ne le sont pas, et elle enlève à la famille le travail des enfants, appoint nécessaire pour beaucoup d'entre elles. *Laïque*, elle prend les enfants des chrétiens pour en faire des libres-penseurs ou des athées. *Obligatoire*, elle foule aux pieds le droit sacré du père. Cette loi interdit le catéchisme dans les écoles, mais aucune loi n'empêche les obscénités de s'étaler librement dans les journaux, brochures, livraisons, dessins, etc., et de pervertir la morale publique. »

Les républicains *dégoutés* et désillusionnés sont très-nombreux. Ce qui leur manque, à la plupart, c'est le courage d'avouer publiquement qu'ils ont été dupés. C'est pourtant un devoir pour eux de le dire, à l'exemple de M. Deville. En laissant figurer leurs noms dans les rangs du parti qui ruine et trompe le pays, ils sont les complices de ces méfaits, et consolident sa néfaste tyrannie.

Joli mot attribué par la *Patrie* à un haut fonctionnaire de la République :

Sur 530 membres de la Chambre des députés, il y en a 500 qui prennent et 50 qui comprennent.

## Ce que nous coûte la République.

Le budget ordinaire de 1884 s'élève à ..... 3.403.000.000

Le montant total des dépenses de 1869 (compris le budget ordinaire et le budget extraordinaire) ne s'élevait qu'à... 4.818.000.000

D'où il résulte que les dépenses actuelles dépassent celles de l'Empire de... 4.285.000.000

Sur cette somme de... 4.285.000.000

les dépenses provenant du fait de la guerre, de l'invasion et de la Commune montent à..... 584.000.000

Reste donc..... 704.000.000

de dépenses créées depuis 1870 uniquement par la République.

Ces chiffres établissent clairement,

mathématiquement, ce que nous vaut le bonheur d'être en République.

Nous mettons ces chiffres sous les yeux des lecteurs en les recommandant à leur plus sérieuse attention. Ils pourront ainsi se rendre compte de ce que nous coûte la République, c'est-à-dire bien plus cher que la guerre, l'invasion et la Commune.

## ÉTRANGER

D'après des informations particulières d'Espagne, le mouvement insurrectionnel dont le *pronunciamento* de Badajoz a été le signal, se propagerait et aurait gagné plusieurs villes du nord et au sud de la péninsule.

Le voyage du roi Alphonse est indéfiniment ajourné.

Madrid, 9 août.

Le préfet de Badajoz et le général commandant cette place ont été destitués.

Les insurgés espagnols réfugiés en Portugal demandent, dit-on, l'amnistie.

Une manifestation séditieuse a eu lieu hier dans un faubourg de Barcelone, mais l'ordre a été promptement rétabli. Un détachement de troupes a été envoyé à la poursuite du régiment Numancia qui, abandonnant ses chefs, s'est réfugié dans les montagnes de Najira, près de Santo-Domingo de la Calzada.

Le bruit court que les rails du chemin de fer ont été enlevés par les insurgés.

Le roi a signé un décret suspendant dans toute l'Espagne les garanties constitutionnelles et autorisant le ministère à proclamer l'état de siège partout où il jugera convenable de l'établir.

Le *Temps* publie les renseignements suivants :

« Depuis longtemps les cris de : « Muerte à Martinez Campos ! » se répètent dans les casernes, sans qu'on ait osé les réprimer, et un grand nombre d'officiers supérieurs sont, de cœur sinon ouvertement, avec le mouvement républicain qui est mûr et qui

est prêt à éclater sur les points principaux de la péninsule. En Catalogne particulièrement, l'insurrection est loin d'être réprimée, et il y a plus que des rails d'enlevés ; les routes et les ponts ont été coupés en plusieurs endroits. D'un autre côté, les carlistes, qui n'ont cessé de suivre attentivement le mouvement républicain, s'appellent à agir de leur côté dans le nord. La population civile fraternise partout avec l'armée. »

## LE CHOLÉRA.

Le Caire, 8 août.  
Le choléra est en décroissance à Galloubieh et à Decalich ; il augmente à Behera. Quant à la province de Fayoum, il est impossible d'avoir des bulletins réguliers, le service médical étant surchargé de travail.

Au Caire, plusieurs cholériques parais- sant guéris ont succombé aux attaques d'une fièvre ayant un caractère pernicieux.

Le Caire, 9 août.  
Il y a eu hier 78 décès cholériques au Caire et 13 à Alexandrie.

On croit que l'armée d'occupation anglaise abandonnera la garnison du Caire et restera sur l'isthme de Suez.

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 9 août.  
La Bourse est moins ferme qu'hier et quelques valeurs repèrent une partie de l'avance qu'elles avaient conquise si péniblement.

Nos rentes fléchissent : le 3 0/0 à 80.60, l'amortissable à 82.15 et le 4 1/2 0/0 1883 à 109.20.

Le Foncier, dont les opérations prennent de jour en jour plus d'extension, cote 1,325.

Dans sa dernière séance hebdomadaire, le conseil d'administration du Crédit Foncier a autorisé pour 10,336,000 fr. de nouveaux prêts dont 8 millions 515,000 francs en prêts fonciers et 1,821,000 francs en prêts communaux.

La Banque de France, dont le dernier bilan n'accuse que 748,966 fr. de bénéfices, cote 5,400. Le Suez fléchit à 2,475 et l'Égypte à 363.43.

Sur le bruit que de nouvelles émeutes venaient d'éclater en Espagne et que l'état de siège venait d'être déclaré pour tout le royaume, l'Extérieure réactionne à 89 1/16.

Les chemins sont stationnaires : le Nord à 1,900, le Lyon à 1,410 et l'Orléans à 1,326.

Le Gaz s'avance à 1,375 et les Omnibus réactionnent à 1,275.

## Chronique Locale et de l'Ouest

### Élections au Conseil Général.

CANTON DE DOUÉ.

Candidats :

M. BINEAU, ATHANASE, Conseiller sortant, rééligible.

CANTON DE GENNES.

M. GRIGNON, Conseiller sortant, rééligible.

### Élection au Conseil d'Arrondissement.

CANTON DE MONTREUIL-BELLAY.

Candidat :

M. GUIONIS, Conseiller sortant, rééligible.

M. E. Grignon, conseiller général sortant, adresse aux électeurs du canton de Genne la circulaire suivante :

« Messieurs et chers concitoyens, Il y a dix-neuf années, vous m'avez confié pour la première fois le mandat de conseiller général. Fort des témoignages réitérés d'estime et de sympathie que vous avez bien voulu m'accorder depuis, en 1874 et en 1877, je propose de nouveau avec confiance ma candidature à vos libres suffrages.

« Être utile au pays et rendre service à tous, tel a toujours été le but que j'ai poursuivi dans l'accomplissement de mes fonctions, et le passé m'autorise à vous dire que vous pouvez compter sur mon entier dévouement aux intérêts du canton.

« Ce dévouement que vous êtes en droit de réclamer de votre mandataire ne s'est-il pas, en effet, affirmé par des actes ? Vous me rendez cette justice que mon concours ne vous a pas fait défaut pour obtenir le maintien de la Ferme-Ecole au Prieuré de Saint-Georges, conformément aux généreuses volontés de M<sup>me</sup> de Caen, le classement et la construction du chemin d'intérêt commun n<sup>o</sup> 32 qui, en comblant la seule lacune existant sur la rive gauche de la Loire, a relié notre chef-lieu de canton à Bessé, au Thoureil et à Saint-Maur, l'établissement des quais du Thoureil qui ont si heureusement

transformé ce joli bourg, l'exonération concédée à nos communes des frais d'entretien des ponts de Gennes et des Rosiers. Comme dans tout le département d'ailleurs, notre réseau vicinal s'est étendu, de nombreux édifices communaux ont été reconstruits ou restaurés.

» J'ajouterai enfin que membre de la commission départementale et secrétaire du Conseil général depuis plusieurs années, j'ai pu acquérir, avec l'expérience des affaires du département, l'entière connaissance des besoins du pays.

» Le mandat de conseiller général a surtout un caractère administratif; parfois cependant, et ce n'est pas son meilleur côté assurément, il confine à la politique. — Je dois donc vous faire connaître quels sont mes sentiments.

» Comme beaucoup d'entre vous, je trouve que le présent laisse à désirer et je voudrais être rassuré sur l'avenir.

» Je voudrais plus d'ordre et d'économie dans la gestion de nos finances, car depuis 1876 les dépenses publiques se sont accrues de plus de 500 millions et notre budget annuel dépasse maintenant trois milliards !

» Je voudrais qu'on apportât un prompt remède aux souffrances de l'agriculture. Notre agriculture nationale, naguère si prospère, est en effet maintenant aux abois. Eprouvée par plusieurs mauvaises récoltes et écrasée par la concurrence des produits de l'étranger, elle réclame, à défaut de protection, des dégrèvements d'impôts toujours promis, jamais concédés. Cependant le gouvernement, comme marque d'intérêt en sa faveur, vient de créer la Médaille du Mérite agricole. Une médaille en l'honneur des agriculteurs, c'est parfait assurément, mais

« Le moindre grain de mil  
» Serait bien mieux leur affaire. »

» Ce grain de mil ou plutôt ce secours et cette assistance, vous y avez droit et je m'engage à les réclamer en votre nom, si vous voulez bien continuer à m'accorder votre confiance.

» Je termine cet exposé en disant :

» A mes amis : Je compte sur vous ;

» A mes adversaires politiques : Je ne suis et je n'entends être l'ennemi de personne et mieux vaut parfois un loyal adversaire qu'un ami trop nouveau.

» Recevez, Messieurs et chers compatriotes, l'assurance de mes sentiments dévoués.

» E. GRIGNON,  
» Conseiller général sortant. »

Nous croyons devoir affirmer à nos lecteurs que la lettre publiée au commencement de la semaine, dans laquelle est vivement critiqué le discours du député radical de Saumur au collège de filles, émane parfaitement d'une dame de notre ville, justement indignée des paroles qu'ont dû subir des jeunes filles de 12 à 16 ans.

#### CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. — COURSES ET CARROUSEL DE SAUMUR.

A l'occasion des courses de chevaux et du carrousel qui auront lieu à SAUMUR les 12, 13 et 14 août 1883, la Compagnie du chemin de fer d'Orléans fera délivrer lesdits jours, aux gares de TOURS et de NANTES, ainsi qu'aux différentes stations comprises entre ces deux points et SAUMUR, des billets ALLER ET RETOUR de toutes classes à prix réduits pour Saumur.

Ces billets donneront droit à l'admission dans tous les trains réguliers de voyageurs, à l'exception des trains poste et express. Ils seront valables pour le retour jusqu'au dernier train de la journée du 15 août.

Les billets aller et retour pour Saumur, délivrés à la gare d'ANGERS pendant les trois jours, seront ainsi réduits :

Première classe ..... 6 fr. 50  
Deuxième classe ..... 4 85  
Troisième classe ..... 3 55

#### Courses de Saumur

12 ET 14 AOÛT 1883.

#### Premier jour de courses

Dimanche 12 août.

1<sup>o</sup> Prix du Gouvernement (gentlemen) : 1,500 fr., donnés par l'Etat, pour chevaux de 3 ans et au-dessus, nés et élevés en France. — Entrée 50 fr., moitié forfait.

— La moitié des entrées au second après que le troisième aura retiré la sienne. — Poids : 3 ans, 67 kil.; 4 ans, 74 kil. 1/2; 5 ans et au-dessus, 76 kil. — Tout cheval ayant gagné en une ou plusieurs courses une somme de 5,000 fr., portera 2 kil. de surcharge; une somme de 10,000 fr., 4 kil.; 20,000 fr., 7 kil. — Les chevaux nés dans les anciennes circonscriptions de l'Ouest et du Midi, et y ayant résidé jusqu'au moment de la course, recevront 3 kil. de décharge. — Distance : 2,000 mètres environ.

2<sup>o</sup> Poule de Hacks. — Course de haies (gentlemen) : 500 fr., ajoutés à une poule de 100 fr., forfait 25 fr., pour tous chevaux servant bonâ fide, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1883, de chevaux de chasse, d'armes ou de promenade, n'ayant pas couru depuis cette époque dans des courses autres que celles réservées aux hacks. — Le second recevra 200 fr. sur les entrées après que le troisième aura retiré la sienne. — Poids : demi-sang, 65 kil.; pur sang, 72 kil. — Les chevaux ayant gagné une course publique prendront 3 kil. de surcharge. — Distance : 2,500 mètres environ.

3<sup>o</sup> Steeple-Chase militaire (1<sup>re</sup> série) : Un Objet d'art, pour officiers en activité de service, montant soit des chevaux d'armes, soit des chevaux appartenant à des officiers en activité de service trois mois au moins avant l'époque de l'engagement, et n'ayant jamais gagné une course publique à obstacles autres que les steeple-chase militaires. — Poids commun : 75 kil. — Les chevaux de pur sang porteront 5 kil. de surcharge. — Tout gagnant d'un steeple-chase militaire de 1<sup>re</sup> série portera 3 kil. de surcharge; de deux courses, 5 kil. — Distance : 3,000 mètres environ. — Parcours spécial.

4<sup>o</sup> Steeple-Chase militaire (2<sup>e</sup> série) : Un Objet d'art, pour officiers en activité de service, montant des chevaux d'armes inscrits sur les contrôles et livrés par les remontes de l'Etat. — Poids commun : cavalerie de réserve, 77 kil.; cavalerie de ligne et artillerie, 75 kil.; cavalerie légère, autres armes et service, 72 kil. Les chevaux de pur sang de cette catégorie, à quelque arme qu'ils appartiennent, porteront 77 kil. — Tout gagnant d'un steeple-chase militaire de 2<sup>e</sup> série portera 3 kil. de surcharge; de 2 steeple-chase, 5 kil. — Distance : 3,000 mètres environ. — Parcours spécial.

5<sup>o</sup> Steeple-Chase militaire (1<sup>re</sup> série) : Un Objet d'art, pour MM. les officiers en activité de service, montant soit des chevaux d'armes, soit des chevaux appartenant à des officiers en activité de service trois mois au moins avant l'époque de l'engagement, et n'ayant jamais gagné une course publique à obstacles autres que les steeple-chase militaires. — Poids commun : 75 kil. — Les chevaux de pur sang porteront 5 kil. de surcharge. — Tout gagnant d'un steeple-chase militaire de 1<sup>re</sup> série portera 3 kil. de surcharge; de deux de ces courses, 5 kil. — Distance : 3,000 mètres environ. — Parcours spécial.

6<sup>o</sup> Prix du Chemin de fer (steeple-chase à réclamer) : 1,200 fr., dont 500 fr. offerts par la Compagnie d'Orléans et 700 fr. par la Société des courses. — 4,000 fr. et les entrées au premier, 200 fr. au second; pour tous chevaux à réclamer pour 5,000 francs. — Entrée : 50 fr., moitié forfait. — Poids : 4 ans, 72 kil.; 5 ans et au-dessus, 76 kil. — Le cheval qui sera mis à réclamer pour 4,000 fr. recevra 2 kil. de décharge; pour 2,000 fr., 4 kil. — En outre, les chevaux de demi-sang recevront 4 kil. et les gentlemen 3 kil. — Distance : 4,000 mètres et 20 obstacles environ.

Lundi 13 août.

#### GRAND CARROUSEL

Donné par l'École de cavalerie.

#### Deuxième jour de Courses

Mardi 14 août.

1<sup>o</sup> Prix de la Société d'Encouragement (3<sup>e</sup> série) : 3,000 fr., offerts par la Société d'Encouragement pour l'amélioration des races de chevaux en France, pour chevaux de 3 ans et au-dessus, n'ayant jamais, jusqu'au moment de la course, gagné une course en Angleterre, un handicap de 10,000 fr., un des prix de série donnés par la Société dans les départements, ni une course à Paris ou à Chantilly. — Entrée : 50 fr. — La moitié des entrées au second.

— Distance : 2,000 mètres environ. — Poids : 3 ans, 84 kil.; 4 ans, 62 kil.; 5 ans, 64 kil.; 6 ans et au-dessus, 65 kil. 1/2.

2<sup>o</sup> Prix de Saumur (handicap) : 3,000 fr., dont 2,000 fr. donnés par la ville de Saumur et 1,000 fr. par la Société des courses, pour chevaux de 3 ans et au-dessus, nés et élevés en France. — Entrée : 450 fr., moitié forfait s'il est déclaré. — La moitié des entrées au second après que le troisième aura retiré la sienne. — Tout gagnant, après la publication des poids, portera 2 kil. de surcharge. — Distance : 2,200 mètres environ.

3<sup>o</sup> Steeple-Chase militaire (1<sup>re</sup> série) : Un Objet d'art, pour officiers en activité de service, montant soit des chevaux d'armes, soit des chevaux appartenant à des officiers en activité de service trois mois au moins avant l'époque de l'engagement, et n'ayant jamais gagné une course publique à obstacles autres que les steeple-chase militaires. — Poids commun : 75 kil. Les chevaux de pur sang porteront 5 kil. de surcharge. Tout gagnant d'un steeple-chase militaire de 1<sup>re</sup> série portera 3 kil. de surcharge; de deux de ces courses, 5 kil. — Distance : 3,000 mètres environ. — Parcours spécial.

4<sup>o</sup> Steeple-Chase militaire (2<sup>e</sup> série) : Un Objet d'art, pour officiers en activité de service, montant des chevaux d'armes inscrits sur les contrôles et livrés par les remontes de l'Etat. — Poids commun : cavalerie de réserve, 77 kil.; cavalerie de ligne et artillerie, 75 kil.; cavalerie légère, autres armes et service, 72 kil. — Les chevaux de pur sang de cette catégorie, à quelque arme qu'ils appartiennent, porteront 77 kil. Tout gagnant d'un steeple-chase militaire de 2<sup>e</sup> série portera 3 kil. de surcharge; de deux steeple-chase, 5 kil. — Distance : 3,000 mètres environ.

5<sup>o</sup> Course de Haies (handicap) : 1,000 fr., offerts par la Société des courses, pour tous chevaux. Entrée : 100 fr., forfait 25 fr. La moitié des entrées au second. — Tout gagnant après la publication des poids portera 3 kil. de surcharge. — Distance : 2,500 mètres et 6 haies environ.

6<sup>o</sup> Prix du Conseil général (steeple-chase, handicap) : 2,000 fr., dont 1,200 francs offerts par le Conseil général de Maine-et-Loire et 800 fr. par la Société des courses, pour tous chevaux. Entrée : 450 fr.; forfait 25 fr. La moitié des entrées au second après que le troisième aura retiré la sienne. — Tout gagnant après la publication des poids portera 3 kil. de surcharge. — Les gentlemen recevront 3 kil. de décharge. — Le poids minimum ne pourra être inférieur à 60 kil.

#### RENVOI DE LA CLASSE 1878.

Le Journal officiel publie une circulaire fixant au 23 septembre la date moyenne de l'époque du renvoi des militaires libérables jusqu'au 30 juin 1884.

Ce renvoi aura lieu, pour les troupes participant aux grandes manœuvres, quatre jours après le retour dans les garnisons, et pour les troupes de l'Algérie et de la Tunisie le 1<sup>er</sup> novembre.

Le renvoi de la deuxième portion du contingent aura lieu aux mêmes dates.

Un arrêté du conseil de préfecture de Maine-et-Loire avait rejeté la demande de la ville d'Angers tendant à ce qu'il fût déclaré que les indemnités payées par la ville d'Angers au département, pour l'entretien des aliénés dans l'asile départemental, faisaient double emploi avec celles que payaient les hospices d'Angers. Le conseil d'Etat a décidé que la juridiction administrative était incompétente pour connaître de la question. En conséquence, il a annulé l'arrêté du conseil de préfecture et s'est lui-même déclaré incompétent au fond.

Le Patriote annonce que M<sup>lle</sup> Marie Chalont donnera probablement la semaine prochaine une représentation au théâtre d'Angers.

On écrit de Lyon que miss Nouma Hawa, la domptesse que nous admirions récemment à Saumur, et M. Néger, le directeur de la ménagerie, étaient entrés dans la cage des lions pour y dresser un superbe lion arrivé le matin même.

Tout à coup, la lionne s'élança d'un bond

sur le directeur et lui saisit la cuisse droite de sa puissante mâchoire.

Prompte comme l'éclair, Nouma se jeta sur l'animal, et grâce à la puissance de son regard, à son autorité, elle put sauver d'une mort certaine M. Néger, dont les blessures, sans mettre sa vie en danger, sont pourtant très-graves.

« Monsieur, je viens vous remercier des résultats obtenus par vos Pilules Suisses. Ma femme, chez laquelle la digestion ne se faisait plus, qu'elle ne mangeait presque pas, étouffait toujours, et depuis qu'elle a pris vos Pilules Suisses, la digestion se fait parfaitement et je la considère comme guérie. Je désire cependant avoir encore de vos Pilules Suisses, et je vous prie de m'en envoyer 4 boîtes (1 fr. 50 la boîte). Je vous autorise à publier cette lettre. »

Bosaz,  
Brigadier forestier en retraite,  
à Auffy (Aisne).

A. M. HERTZOG, pharmacien, 28, rue de Grammont, Paris.

#### TRIBUNAUX

##### TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE BAUGÉ.

On lit dans l'Union de l'Ouest :

Nous avons reproduit, le 3 août, une dépêche de l'Agence Havas annonçant la condamnation à 200 fr. d'amende prononcée contre M. le curé de Genneteil, « qui avait voulu enlever le drapeau à son église, le 4 juillet. »

Nous recevons de Baugé des renseignements plus complets sur cette affaire.

M. l'abbé Libault, curé de Genneteil, était poursuivi, sur procès-verbal de la gendarmerie, pour avoir, le 4 juillet (et non le 4), abattu un drapeau arboré sur l'église et plusieurs sapins pavoisés, sur la place publique. De plus, le ministère public avait relevé contre M. le curé le délit de critique ou censure du gouvernement faite publiquement par un ministre du culte, délit prévu par l'article 204 du Code pénal.

Sur ces deux chefs d'inculpation, voici quel a été le jugement du tribunal :

« Attendu que l'article 12 du Concordat, en stipulant la remise des églises à la disposition des évêques, n'a pu attribuer qu'aux évêques, et non aux desservants, le droit de saisir valablement les tribunaux en cas de violation dudit article; qu'en admettant même que les desservants aient la police de leur église tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, il n'appartenait pas à l'abbé Libault de se rendre juge du droit, que pouvait avoir le maire de la commune, d'ordonner l'apposition de drapeaux sur les murs de l'église et la plantation provisoire d'arbres ornés de drapeaux entre les contreforts; qu'en cas de conflit entre les deux autorités, le desservant devait se borner à protester et réserver à l'évêque le soin de saisir les juges compétents; qu'ayant agi sans droit dans l'accomplissement d'actes prévus et réprimés par l'article 257 du Code pénal, l'inculpé doit nécessairement recevoir l'application dudit article, etc. »

Sur le second chef, critique et censure des actes du gouvernement, le tribunal a jugé :

« Que fut-il constant que ces paroles ont été prononcées, elles ne constitueraient le délit prévu par l'article 204 que si l'inculpé avait été, à ce moment, dans l'exercice de son ministère; qu'on ne peut soutenir que le desservant de Genneteil exerçait son ministère sacerdotal en abattant des sapins et des drapeaux; que, dès lors, le délit spécial réprimé par l'art. 204 n'a pas été commis; que le ministère public, à l'audience, a abandonné ce chef d'inculpation;... etc. »

» Vu l'article 257, seul applicable, et, en raison des circonstances atténuantes, l'article 463, etc. »

#### Théâtre de Saumur.

##### A L'OCCASION DES COURSES ET DU CARROUSEL

Dimanche 12, Lundi 13 et Mardi 14 août,

Représentations données par

#### M<sup>lle</sup> MARIE CHALONT

Artiste du théâtre des Variétés.

Dimanche 12, LA FEMME A PAPA; lundi 13, LA CIGALE; mardi 14, LA ROUSSOTTE.

M<sup>lle</sup> Marie CHALONT jouera dans ces trois pièces.

**BIBLIOGRAPHIE**

**MICHELET.** — Histoire de France et de la Révolution Française. 28 vol. in-8°, accompagnés de 200 gravures hors texte. Prix : 196 fr., payables 10 fr. par mois. Chaque ouvrage se vend séparément : l'Histoire de France, 133 fr. ; l'Histoire de la Révolution Française, 63 fr., payables 5 fr. par mois.

Grand Atlas Départemental de la France, de l'Algérie et des Colonies. 106 cartes coloriées, texte contenant la matière de 10 volumes in-8°. Prix : 125 fr., payables 5 fr. par mois.

Grand Atlas Universel de DUFOUR. 40 cartes double in-folio, coloriées avec soin. 1 volume relié. Prix : 90 fr., payables 5 fr. par mois.

Guerres de la Révolution et du premier Empire. 13 volumes in-8°, contenant 166 cartes et plans gravés sur cuivre, avec un magnifique Atlas relié, contenant 72 planches in-folio, représentant les principales batailles. Prix : 100 fr., payables 5 fr. par mois.

L'Art National, par H. DU CLUZOU. Des origines à la Renaissance du XIII<sup>e</sup> siècle. 2 vol. illustrés de

20 chromolithographies, 20 grandes gravures hors texte et plus de 800 bois. Prix : 80 fr. ; relié 100 fr., payables 5 fr. par mois.

Librairie A. PILON (A. LE VASSEUR, successeur), 35, rue de Fleurus, Paris.

**LA SEMAINE ILLUSTRÉE**  
ET LE MESSAGER DE LA SEMAINE

Sommaire du numéro du 4 août 1883.

Chronique parisienne, par Alcède.  
Courrier littéraire et artistique.  
La respiration, par Jules Janet.  
Le serpent de mer, par H. Myrtan.  
Fortunes de mer et sauvetage, par Charles Simond.  
Pillone, X.  
Causerie scientifique, par L. Divert.  
Modes.  
Petite correspondance.  
Chronique générale de la semaine.

Chronique mondaine, par Jenny Lensia.  
Esprit des morts et des vivants.  
Sphinxiana, par Bramet. — Bulletin financier, par E. Briau. — Chronique agricole. — Halles et Marchés.  
Librairie H. OUDIN, 51, rue Bonaparte, Paris.

Le 100<sup>e</sup> fascicule de la FRANCE ILLUSTRÉE, en vente par l'éditeur Jules Rouff, contient une étude sur le département d'Oran.

On y trouve des renseignements très-exacts sur ce département : Situation, limites, orographie, montagnes, cours d'eau, lacs et chotts, voies de communication, industrie, commerce, agriculture, histoire, statistique, etc., etc.

Quatre gravures, dont la première hors texte, représentant des vues d'Oran, de Tlemcen, de Mansourah, du Marabout de Sidi-Yacoub et enfin une excellente carte du département complètent un ensemble qui justifie l'immense succès obtenu par le grand ouvrage désormais populaire de V.-A. MALTE-BRUN.

**LES FRÈRES MAHON** médecins spéciaux des hôpitaux de Paris « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.



PAUL GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 9 AOUT 1883.**

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
	Dernier cours.	Clôture précéde		Dernier cours.	Clôture précéde		Dernier cours.	Clôture précéde		Dernier cours.	Clôture précéde
3 %	80 30	80 80	Est	742 50	747 50	Obligations.			Obligat. foncières 1879 3 %	454	455
3 % amortissable	82	82 15	Paris-Lyon-Méditerranée	1410	1432 50	— 1865, 4 %	510	516	Est	359 50	360 50
4 1/2 %	110 55	111 20	Midi	1185	1195	— 1869, 3 %	402 50	399 75	Midi	357 75	357 75
4 1/2 % (nouveau)	109 10	109 45	Nord	1900	1910	— 1871, 8 %	392	393	Nord	366	366
Obligations du Trésor	505	509	Orléans	1320	1327 50	— 1875, 4 %	511 50	511	Orléans	360 50	361
Obligations du Trésor nouvelles	569	569	Ouest	800	797 50	— 1876, 4 %	512	511	Ouest	359 75	359 25
Bons de liq. départementaux	525	525	Compagnie parisienne du Gaz	1375	1380	Dép. de la Seine, emprunt 1857	236 25	236 25	Paris-Lyon-Méditerranée	365	366 75
Banque de France	5410	5410	Canal de Suez	2460	2490	Bons de liq. Ville de Paris	527	520	Paris-Bourbonnais	364	360
Comptoir d'escompte	990	995	C. gén. Transatlantique	527 50	535	Obligations communales 1879	455	457	Canal de Suez	568 75	567 50
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1320	1335									
Crédit de France	25	22 50									
Crédit mobilier	370	375									

**CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR**

Ligne d'Orléans (Service d'Été)		Ligne de l'État (Service d'Été modifié depuis le 9 juillet 1883)															
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		SAUMUR - MONTEUIL-BELLAY						MONTEUIL-BELLAY - SAUMUR									
		Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Direct. soir.			
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.		6 15	9 10	10 52	1 15	3 3	4 40	8 5		6 55	9 48	11 34	4 4	7 4	8 38	10 13	
6 — 45 — matin (s'arrête à la Possonnière)		6 23	9 9	11	1 24	3 19	4 48	8 13		7 11	10 4	11 48	4 18	7 27	8 53	10 26	
8 — 56 — matin, omnibus-mixte.		6 30	9 17	11 7	1 32	3 33	4 55	8 20		7 19	10 12	11 55	4 25	7 41	9 1	10 31	
1 — 25 — soir,		6 43	9 31	11 20	1 46	3 50	5 08	8 33		7 31	10 24	12 5	4 34	7 54	9 12	10 40	
3 — 32 — — express.																	
7 — 15 — — omnibus.																	
10 — 36 — — (s'arrête à Angers)																	
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.		SAUMUR - NIORT				NIORT - SAUMUR				MONTEUIL-BELLAY - POITIERS venant d'Angers.				POITIERS - MONTEUIL-BELLAY allant à Angers.			
		Omn. matin.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. matin.	Omn. soir.		
3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.		10 52	1 15	5 26	12 48	7 5	1 56	8 42		6	12 55	6 55					
8 — 21 — — omnibus.		11 30	2 15	6 38	2 6	8 3	2 57	9 46		6 36	1 29	7 33					
9 — 37 — — express.		12 35	3 19	7 10	2 38	8 29	3 11	10 9		7 3	1 53	8 1					
12 — 48 — — soir, omnibus-mixte.		1 20	3 49	9	3 27	9 17	3 59	10 52		7 56	2 40	8 53					
4 — 44 — — —		2 3	4 18	9 29	3 53	9 45	4 25	11 18		8 38	3 6	9 24					
10 — 24 — — express-poste.		3 17	5 16	10 24	4 34	10 20	4 56	11 50		9 24	3 45	10 3					
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.																	

Étude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE OU A AFFERMER UNE TRÈS-BELLE PROPRIÉTÉ**

Sise à 2 kilomètres de Saumur,

Comprenant beaux bâtiments, vastes jardins, terres et rangées de vignes.

S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire. (522)

**A LOUER**

Pour la Toussaint prochaine.

**UNE PROPRIÉTÉ**

Située à Terrefort, commune de Baugé.

Comprenant maison d'habitation, avec un hectare de terre environ.

S'adresser chez M. GUILLEMÉ, libraire, rue Saint-Jean. (523)

**A LOUER**

**MAISON**

Rue Pavée.

S'adresser, 6, rue du Temple.

**A CÉDER**

GREFFE DE SIMPLE POLICE des trois cantons de Saumur.

S'adresser au titulaire.

Études de M<sup>e</sup> COCHARD, notaire à Noyant, et de M<sup>e</sup> BLANCHET, notaire à Baugé.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE,

Ensemble ou séparément,

**LE DOMAINE**

ET LES

**TROIS FERMES**

Ci-après désignées,

Formant une très-belle propriété de chasse dans un seul ensemble,

Situés communes de Genetteil et de Volandry, savoir :

1<sup>o</sup> Le domaine et la ferme de la MINARDIÈRE, commune de Genetteil, de..... 67<sup>h</sup> 83<sup>a</sup> •

2<sup>o</sup> La ferme de la HARROUARIÈRE, même commune, de... 40<sup>h</sup> 15<sup>a</sup> 90<sup>c</sup>

3<sup>o</sup> Et la ferme de la ROUSSELIÈRE, communes de Volandry et de Genetteil, de.... 58<sup>h</sup> 50<sup>a</sup> 69<sup>c</sup>

Total des contenance..... 166<sup>h</sup> 49<sup>a</sup> 59<sup>c</sup>

Cette propriété est située sur la route de Baugé au Lude, à proximité de la station de Clefs du chemin de fer de La Flèche à Saumur.

S'adresser, pour visiter, au garde du château de Parnay, commune de Genetteil, et, pour traiter, soit à M<sup>e</sup> BLANCHET, soit à M<sup>e</sup> COCHARD, dépositaire des titres de propriété.

**A LOUER** pour la saison des Bains, jolie maison meublée, avec 6 appartements, cours, jardin. — Très-beau point de vue donnant sur le port.

S'adresser à M. NAU, capitaine à Noirmoutier (Vendée). (501)

**A VENDRE**

AU SEVRAGE,

BEAUX LEVRIERS russe et écossais.

S'adresser au marquis de MOLIGNY, château de la Salle, commune de Montreuil-Bellay. (476)

**A VENDRE** une AMÉRICAINE en bon état. S'adresser à l'hôtel de la Poste, à Saumur. Prix : 450 fr. (481)

**CHANGEMENT DE DOMICILE**

M<sup>lle</sup> FÉLICITÉ, ravaudeuse, fait les reprises dans tous les tissus, et se charge de l'entretien du linge.

Rue de la Tonnelle, 21, maison Dézé. (441)

**A LA VILLE DE PARIS**

Place Saint-Pierre.

On demande :

1<sup>o</sup> Une DEMOISELLE pour le rayon de mercerie ;

2<sup>o</sup> Un JEUNE HOMME désirant apprendre le commerce.

**DAVEAU, DOREUR**

Rue du Puits-Neuf, 44, SAUMUR.

**VENTE AUX PRIX DE FABRIQUE De GLACES nues, encadrées et à vitrage POUR DEVANTURES DE MAGASINS.**

Gravures Françaises, Anglaises et Aquarelles, aux prix des Éditeurs.

Dorure de Cadres et d'Appartements, tarifées au mètre.

**Demander le Tarif.**

**MACHINES A COUDRE De tous systèmes.**

**BOULITTE**

ARMURIER

SAUMUR, Rue Saint-Jean, 45, SAUMUR.

**L'EXCELSIOR**

Nouvelle Machine à bobine circulaire au lieu de navette.

Cette machine est, par suite de ses mouvements doux, silencieux et rapides, qui sont dus à sa construction rotative, d'une simplicité et d'une durabilité extraordinaires.

C'est la meilleure de toutes les machines construites, jusqu'à ce jour, pour l'industrie et la famille.

La maison se charge de toutes les réparations.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.